


Règlement intérieur

Accueil de loisirs Les P'tits Bouts

Permanence d'inscription (en période scolaire) :

Après de Patricia EVESQUE, directrice de
l'Accueil de loisirs « Les P'tits Bouts »
1, avenue de Verdun, 26110 NYONS
Tous les lundis matin ou sur rendez-vous

 04 75 26 30 86
06 45 42 56 55

 petite.enfance@cc-bdp.fr

www.cc-bdp.fr

Communauté de communes des BARONNIES en DRÔME PROVENÇALE

Siège social :
170 rue Ferdinand Fert
Les Laurons - CS 30005 - 26110 NYONS

Antenne de BUIS-LES-BARONNIES
19 bd Aristide Briand
26170 BUIS-LES-BARONNIES

T. 04 75 26 34 37 - ccbdp@cc-bdp.fr - www.cc-bdp.fr

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
Baronnies
en drôme provençale

Accueil du public du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi de 9h à 12h.
Sur rendez-vous en dehors de ces horaires.

Élus et services référents :

- ◆ Président de la CCBDP : **Thierry DAYRE**
- ◆ Présidente de la commission Social - Petite Enfance : **Nadia MACIPE**
- ◆ Président de la commission Enfance - Jeunesse / Vice-Président de la commission Social - Petite Enfance : **Eric RICHARD**

Art 1 – L'Accueil de loisirs est géré par la Communauté de communes des Baronnie en Drôme Provençale et fonctionne dans les locaux 1 avenue de Verdun, 26110 Nyons.

Art 2 – Finalités

La structure répond aux besoins des familles en assurant l'accueil des enfants en dehors des temps scolaires, tout en respectant un projet pédagogique adapté aux jeunes enfants.

Art 3 – La mise en application du règlement intérieur et du projet pédagogique sont revus chaque année avec l'ensemble des intervenants sous la responsabilité de la directrice.

Art 4 – Les moyens humains

Le personnel est composé d'une directrice, d'une directrice adjointe et d'animateurs, en accord avec les normes d'encadrement en vigueur.

Art 5 – Conditions d'inscription

Public :

- Les enfants de 2½ ans à 6 ans scolarisés et les enfants non scolarisés à partir de 3 ans.
- Les enfants des communes hors CCBDP dans la limite des places disponibles
- Possibilité d'accueillir des enfants en situation de handicap.

Les enfants malades ou en contact avec des enfants contagieux ne seront pas admis

En cas d'enfant non repris à l'heure de sortie, celui-ci sera confié aux services de la gendarmerie.

Les enfants confiés ne seront rendus qu'à leurs parents ou à une personne majeure mandatée par eux. L'équipe devra impérativement en être informée au préalable. La personne non connue du service devra présenter une pièce d'identité.

Horaires : de 7h50 à 18h et à mi-temps de 7h50 à 12h et de 13h30 à 18h

Ouverture : Mercredis et Vacances scolaires (Fermeture durant les vacances de Noël)

Nombre d'inscrits : Jusqu'à 70 enfants

Pièces obligatoires à l'inscription :

- Fiche Famille, fiche sanitaire de liaison individuelle dûment remplies et renouvelées chaque année civile
- Copie des vaccins obligatoires au nom de l'enfant
- Attestation d'assurance en responsabilité civile individuelle extrascolaire en cours
- Quotient familial et régime (CAF, MSA ou autres)
- Éventuellement, bons vacances de la CAF ou MSA – CESU

Art 6 – Objets personnels

Il est préférable que les enfants n'apportent pas de jouet, mais ils peuvent apporter leur objet d'affection s'ils en ont un, en particulier s'ils font la sieste. Il est recommandé aux parents de ne pas laisser des bijoux ou objet de valeur aux enfants. La perte ou la dégradation de ceux-ci ne pourra en aucun cas être couverte par la responsabilité de l'organisme, ni de l'équipe d'animation.

Art 7 – Informations sanitaires

Une fiche sanitaire fournie par l'organisateur, sera remplie obligatoirement par le représentant légal du mineur. Elle précise les antécédents et les préconisations en matière de santé.

En cas d'urgence, l'enfant accidenté ou malade est orienté par les services de secours vers l'hôpital le mieux adapté. Les frais de consultation médicale, de transport et de pharmacie sont à la charge des familles.

Art 8 – Il est interdit de fumer dans les locaux et en présence des enfants.

Art 9 – Restauration

Les repas sont produits par une entreprise spécialisée en restauration collective et livrés en liaison chaude ou froide selon les normes en vigueur prévues par les Services Sanitaires.

Pour commander ou décommander un repas : au plus tard la veille avant 9h.

Art 10 – Allergies ou régimes alimentaires particuliers

En cas d'allergie et de régime alimentaire pour raison médicale, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera mis en place. En cas de préconisation de panier repas, ils seront fournis par les parents et apportés dans un conteneur isotherme étiqueté au nom de l'enfant. Les responsables se chargent de le placer tout de suite en chambre froide. En dehors de raisons médicales, seuls les régimes sans porc sont prévus. Les régimes sans viande ne sont pas pris en compte.

Art 11 – Absences

Les absences non justifiées à temps (la veille avant 9h) seront dues

Art 12 – Règlement du séjour et tarifs

Le paiement du séjour se fait auprès de la directrice

Vacances : à l'inscription ou au plus tard à la fin du séjour

Mercredis : à la fin du mois

Passé un délai de 15 jours, la somme sera mise en recouvrement par le Trésor Public.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Communautaire en fonction du quotient familial.

Frais de dossier : 15€ par famille, par année scolaire.

Art 13 – En confiant leur enfant à la structure d'accueil, les parents acceptent le présent règlement.

Art 14 – Les mentions légales

«Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par le service petite enfance de la CCBDP. Ces données sont enregistrées sur un fichier informatisé. Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données personnelles que dans la mesure où cela est strictement nécessaire pour l'inscription et le suivi administratif de votre enfant. Vos informations personnelles sont conservées pendant la durée de fréquentation de l'Accueil de loisirs. Pendant cette période, nous mettons tout en œuvre pour assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 applicable dès le 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de suppression et de portabilité de vos données en cas de motifs légitimes. Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ou notre délégué à la protection des données à l'adresse suivant rgpd@inforoutes.fr.»